Le plan « Prawer-Begin », l’expulsion de dizaines de milliers de Bédouins palestiniens du sud d’Israël

4 juillet 2013

Paris le 04 juillet 2013,

Monsieur le ministre,

Le Parlement israélien a approuvé le 25 juin dernier en première lecture le plan dit « Prawer-Begin » qui conduira dans les 3 ans à venir à l’expulsion de dizaines de milliers de Bédouins palestiniens du sud d’Israël et à la destruction de leurs villages. Le parlement israélien pourrait adopter définitivement cette loi avant la fin de la session parlementaire fin juillet si une pression suffisamment importante ne l’en empêche pas.

L’objectif officiel de ce plan est « la règlementation de l’habitat bédouin dans le Néguev ». Ces Bédouins vivent dans des villages « non reconnus » par l’Etat israélien, dépourvus d’électricité et d’accès à l’eau potable et du moindre service public, bien que citoyens israéliens. Certains vivent sur ces terres depuis des générations et en sont propriétaires, d’autres y ont été transférés de force par les autorités israéliennes dans les années 1950.

Ces citoyens israéliens seront bientôt confrontés à un choix imposé : quitter leurs villages après compensation partielle ou être expulsés. Ne seront éligibles à compensation que les terres dont on peut prouver que la propriété a été réclamée officiellement avant 1979 et que cette demande n’a pas été refusée. Enfin, toute compensation éventuelle ne concernera que 50% de la terre réclamée. Si un Bédouin refuse ou n’a pas droit à une compensation, il ne pourra pas contester son expulsion et la destruction de son village devant la justice.
Le gouvernement israélien a prévu de reloger les Bédouins dans sept villes de regroupement, loin de leurs terres. Privés de leur mode de vie traditionnel, ceux-ci seront contraints au chômage et à la pauvreté. Seuls les Bédouins sont concernés par le plan du gouvernement israélien, les habitants juifs de la région du Neguev ne sont pas visés par cette loi.

Si ce plan, basé sur l’origine de la population concernée, était mené à terme, cela relèverait d’une politique d’épuration ethnique.

En juillet 2012, le Parlement européen s’était mobilisé contre le plan Prawer et avait appelé le gouvernement israélien à « protéger les communautés bédouines, dans la région du Neguev et en Cisjordanie à respecter leurs droits » et donc au « retrait du plan Prawer ». En mars 2012, le Comité des Nations unies pour l’élimination de la discrimination raciale demandait à Israël de ne pas mettre en œuvre le plan Prawer.

Ce plan a été élaboré contre la volonté exprimée de la population concernée qui résiste avec persévérance à des destructions régulières de ses villages et refuse de les abandonner. Ce plan est une violation flagrante des droits des Bédouins à la propriété, au logement et à la liberté de choisir leur lieu de résidence et leur mode de vie.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine demande au gouvernement français, en tant que membre de l’Union européenne, d’intervenir auprès des autorités israéliennes afin que ce plan soit retiré et que soit reconnue l’égalité des droits des Bédouins.

Claude Léostic
Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Espace presse > Communiqués >
- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Le-plan-Prawer-Begin-l-expulsion-de-dizaines-de-milliers-de-Bedouins